



Référence: 105958

MINI-FILTRE DOUBLE ACTION ANTI-CORROSION ET ANTI-**CALCAIRE POUR CHAUFFE-EAU**



- LIMITE LES DÉPOTS ET L'INCRUSTATION DU CALCAIRE ET DE LA CORROSION
- PERMET LA PERRENISATION DES APPAREILS DE PRODUÇTION D'EAU, CHAUDE SANITAIRE ET PROTÈGE LEURS CANALISATIONS POUR RÉALISER DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET D'ENTRETIEN.
- BOL CONTENANT DES CRISTAUX DE SILICOPHOSPHATE
- MONTAGE ADAPTABLE : DROIT OU ÉQUERRE
- ENCOMBREMENT RÉDUIT : HAUTEUR : 184 MM X DIAMÈTRE : 100 MM
- CERTIFICATION ACS
- FABRICATION FRANÇAISE



DESCRIPTION	Protège ballons d'eau chaude et chaudières murales des méfaits du tartre Limite des dépenses d'énergie et d'entretien pour la production d'eau chaude sanitaire Permet une économie d'énergie et une protection des appareils Tête à double sortie : montage droit ou équerre Taille réduite pour un faible encombrement (H184 x Ø100 mm) Protection double action antitartre/anticaorrosion avec des cristaux de silicophosphate Débit maxi. 110 L/min Température maxi. 55°C Pression de service 4 bars Volume d'eau traité : 70 m³ Capacité de cristaux : 250 gr ENTRETIEN : Nettoyage du bol à chaque changement de cristaux au minimum une fois par an ou tous les 70m3 d'eau traitée.
CARACTÉRISTIQUES	Bol contenant des cristaux de silicophosphate Contenance : 300 grammes de cristaux Débit max : 110 litres/min Pression max : 4 bars Température eau : 5° à 55°C Volume d'eau traité : 70 m3 Raccordement : Double Femelle 3/4" Montage adaptable : droit ou équerre Encombrement réduit : Hauteur : 184 mm x Diamètre : 100 mm Certification ACS Fabrication française
APPLICATIONS	Protège chauffe-eau et chaudière des méfaits du tartre et de la corrosion
CONDITIONS D'UTILISATION	Pression max : 4 bars Température max : 55°C Débit max : 100 l/mn
COMPATIBILITÉ	Convient à toutes les installations Raccordement en ligne ou en équerre
PRÉCAUTION D'EMPLOI	Nettoyage des bols à chaque changement de cristaux au minimum une fois par an ou tous les 70 m3 d'eau traitée.
SPECIFICATIONS D'INSTALLATION	Permet d'améliorer la qualité de l'eau sanitaire, de boisson et de chauffage.
	N'est pas adapté pour une application autre que celle décrite ci-dessus. Notre garantie porte sur les défauts de matière ou de fabrication et s'applique dans les conditions définies par le fabricant. La garantie ne couvre pas les consommables, l'usure normale, les pièces mobiles (2 ans), les dommages dus aux chocs, au gel, le défaut d'entretien régulier et approprié, de produits d'entretien trop agressifs ou de traitements de l'eau inadaptés, à la présence de corps étrangers véhiculés par l'eau (limaille, sable, calcaire, etc) la mise en oeuvre non conforme aux règles de l'art, avis et fiche technique et aux DTU.
PRESCRIPTION D'ENTRETIEN	Nettoyage des bols à chaque changement de cristaux au minimum une fois par an ou tous les 70 m3 d'eau traitée.